

COMMUNE de CHARMEIL

Déclaration Préalable d'Aménagement N° DP 03060 25 A0030

Date de dépôt : 08/08/2025

Demandeur : SAINT-ANDRE Jean-Michel

Pour : Création d'un lotissement de 1 lot

Adresse terrain(s) : Rue du Château
03110 CHARMEIL

Certificat de décision de non opposition à une Déclaration Préalable d'Aménagement délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la COMMUNE de CHARMEIL Certifie qu'il ne s'est pas opposé au dossier de **Déclaration Préalable d'Aménagement** de **Monsieur SAINT-ANDRE Jean-Michel** enregistrée sous le numéro **DP 03060 25 A0030** pour le projet ci-dessus référencé.

La demande de Déclaration Préalable d'Aménagement est donc obtenue tacitement à compter du 08.09.2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à CHARMEIL, le 19 septembre 2025
Le Maire,

Franck GONZALES



Nota : La présente Déclaration Préalable est accordée pour division mais ne prévaut pas autorisation de construire. Pour tout projet de construction, un permis de construire devra être demandé et donnera lieu au paiement de la Taxe d'Aménagement et de la Redevance d'Archéologie Préventive.

Le projet est situé dans une zone de sismicité 2 (décrets n°2010-1254 et 2010-1255). Les règles de construction à mettre en œuvre suivant la nature des ouvrages sont définies notamment par le décret du 22 octobre 2010 et par l'arrêté du 19 juillet 2011.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la parcelle est touchée par un aléa moyen du risque retrait gonflement des argiles. Il est donc vivement conseillé de respecter les prescriptions de la fiche d'information ci-jointe.

Conformément à l'article R.423-6 du code de l'urbanisme, l'avis de dépôt précisant les caractéristiques essentielles du projet a été affiché en mairie à partir du 27/08/2025.